

UN REVENU SOCIAL POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Mémoire déposé dans le cadre du Sommet social régional 2017

par

Sylvain Bergeron, coordonnateur de

*Lien d'Actions et de Services Travaillant dans l'Unité avec les Sans Emploi
L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay*

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article premier : Déclaration universelle des droits de l'homme



*Il est plus difficile de désagréger un préjugé qu'un atome.
Albert Einstein*

Puisque je suis d'eux, je ne renierai jamais les miens, quoi qu'ils fassent. Je ne prêcherai jamais contre eux devant autrui. S'il est possible de prendre leur défense, je les défendrai. S'ils me couvrent de honte, j'enfermerai cette honte dans mon cœur, et me tairai. Quoi que je pense sur eux, je ne servirai jamais de témoin à charge... Ainsi je ne me désolidariserai pas d'une défaite qui, souvent, m'humiliera... »

Saint-Exupéry

L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay (Lieux d'Actions et de Services Travaillant dans l'Unité avec les Sans Emploi) est un organisme de défense des droits des sans emplois, d'entraide et de lutte à la pauvreté couvrant la sous région du Saguenay. Notre organisme veut maintenir un lieu communautaire accessible aux personnes sans emploi en mettant sur pied des ressources liées aux besoins de ces personnes, en plus d'offrir des services d'accueil, d'accompagnement, de défense des droits (individuels et collectifs), de promotion, de sensibilisation, d'écoute, de référence et d'orientation vers les organismes communautaires ou gouvernementaux appropriés. Ces personnes sont principalement assistées sociales, chômeuses ou sans chèque.

Lutter contre la pauvreté est une affaire qui concerne tout le monde, autant les citoyennes et les citoyens que le Gouvernement et le patronat. Pour y arriver, il faut toutes et tous aller dans la même direction et toujours mettre les personnes au cœur des orientations et des décisions qui les concernent. La qualité de vie d'un être humain n'a pas de prix et aucun gouvernement ou dirigeant politique ne peut cautionner ou augmenter la misère.

La pauvreté est mesurée en termes de revenu. Oui, mais elle implique beaucoup plus. On doit l'évaluer également en fonction de manque d'accès à des ressources, de l'exclusion sociale, par l'insécurité et bien d'autres.

Nous ne pouvons prétendre poursuivre une politique de lutte contre la pauvreté sans tenir compte de façon particulière de l'évolution des conditions du marché du travail. Tel que le démontre, la recherche de J.-F. et J. Rouillard : depuis, particulièrement les politiques adoptées sous le gouvernement Pierre Elliot Trudeau durant les années 1976-78, (contrôle des prix et des salaires) la grande majorité des personnes dont les revenus dépendent du marché du travail ne profitent pas de la croissance économique. Cette réalité explique en bonne partie l'écart de richesse grandissant entre les personnes dont les revenus proviennent essentiellement des salaires et les autres. On voit souvent l'économie en termes d'efficacité, mais il y a tout un pan de l'économie dont on entend moins parler et qui s'intéresse aux questions de redistribution de richesse et d'équité dans la société¹.

C'est dans cette optique qu'a été réfléchi le Revenu social. Les personnes assistées sociales et leurs alliés souhaitent proposer un projet de société assurant le respect des droits humains pour toutes et une meilleure redistribution de la richesse. L'idée n'est pas nouvelle. Au Québec, Michel Chartrand parlait d'un revenu de citoyenneté. Il ne fut pas le premier à mettre de l'avant ce concept. L'idée d'offrir les moyens de subsistance à tous les membres d'une communauté remonte au moins au 16^e siècle. Thomas More suggère, dans son ouvrage *Utopie*, qu'au lieu de pendre les voleurs pour essayer de réduire les vols, il serait plus efficace de régler le problème à sa source, soit d'éliminer le «besoin» de voler pour se nourrir en donnant les moyens de subsistance à toutes.²

¹ RDI/Économie; Gérard Filion, 26 janvier 2016, Rouillard Jean-François

² Revenu minimum garanti : trois études de cas, chercheure Ève-Lyne Couturier, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/IRIS-brochure-Revenu-Minimum_WEB.pdf p.3

Le revenu social

Le Revenu social est un moyen privilégié de lutter contre la pauvreté et de mieux redistribuer la richesse. Son principe universel est simple : toute personne recevrait à chaque mois un montant lui permettant de couvrir ses besoins essentiels et de vivre dans la dignité.

Ce montant est évalué, pour 2016, à 20 396 \$ par année pour une personne³. Ce revenu est établi sur une base individuelle, donc chaque personne d'une même famille a droit au même montant. C'est une question de respect de la dignité de tous et de toutes. Ce revenu est garanti : il ne pourrait pas être coupé.

Ce revenu vise, en premier lieu, une véritable couverture des besoins essentiels identifiés dans la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles :

1. l'alimentation;
2. le logement;
3. l'entretien ménager;
4. les soins personnels;
5. les communications;
6. l'habillement;
7. l'ameublement;
8. le transport;
9. les loisirs⁴.

Ce revenu fait partie d'un grand projet de société que porte le FCPASQ et ses groupes membres. Ainsi, ce revenu doit s'accompagner de services publics universels et gratuits pour améliorer l'ensemble des conditions de vie des personnes du Québec.

Le Revenu social est un nouveau programme qui viendrait remplacer : l'aide sociale, l'aide financière aux études, l'allocation-logement, le crédit d'impôt pour la solidarité. D'autres programmes continueraient d'exister au Québec (le Régime des rentes du Québec, l'assurance-médicaments, soutien aux enfants) et au Canada (les prestations fiscales pour enfants). Bien sûr, des questions se posent avec la sécurité de la vieillesse. Il faudra donc évaluer ce programme en fonction de notre lien avec le Canada à ce moment-là.

Une meilleure façon de calculer les impôts nous permettra de faire le suivi de ce revenu annuellement. Si une personne a de bons revenus de travail en plus de son RS, elle pourrait redonner une bonne partie de son RS en impôt. Ça s'appelle la redistribution de la richesse.

Enfin, notre projet de Revenu sociale incluse que les services publics seront gratuits et universels.

³ Ce montant de base serait équivalent au seuil de faible revenu après impôt d'une personne seule établi à chaque année par Statistiques Canada pour une population de 500,000 et plus
<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2009002/tbl/tbl-2-fra.htm>

⁴ Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/aidentification-clientele/03-aide-financiere-dernier-recours/03.01.01.html>

